



REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

COUR DE REPRESSION DES INFRACTIONS ECONOMIQUES
ET DU TERRORISME
PARQUET SPECIAL PRES LA COUR
Porto-Novo – Bénin
Tél. : (+229) 20 21 52 10
www.justice.gouv.bj

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le mardi 12 octobre 2021, un peu après quinze heures, le sieur TOURE Abdel Kader a été interpellé au quartier Tokplégbé dans le 1^{er} arrondissement de Cotonou en compagnie de trois autres personnes par l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et Précurseurs (OCERTID). L'intéressé, arrivé à Cotonou une heure plus tôt par le vol RwandAir en provenance d'Afrique du Sud et porteur d'une valise la remettait au nommé MADUKA Okey lorsqu'il a été mis aux arrêts.

La fouille de cette valise a permis d'y découvrir, cachés dans les différentes parois, sept emballages d'une poudre blanchâtre d'un poids total de 10 kg 500 grammes. A l'analyse, cette substance s'est révélée être de l'héroïne.

Des aveux des sieurs TOURE et MADUKA ainsi que de l'exploitation des différents éléments de preuve collectés, il est apparu que ceux-ci ont bénéficié de la complicité de fonctionnaires de police et des eaux et forêt en service à l'aéroport international de Cotonou.

Ces fonctionnaires au nombre de six ont curieusement déserté leurs postes de travail à l'atterrissage du vol ce mardi 12 octobre 2021. Ils ont, par conséquent, tous été interpellés.

Au total, dix personnes impliquées dans ce trafic ont été inculpées sachant que le destinataire final du produit ainsi que les autres membres de ce qui apparaît comme un réseau organisé ont été d'ores et déjà identifiés et font l'objet d'une recherche active.

Cette nouvelle procédure intervient deux semaines après la saisie record de 2 tonnes 500 kilogrammes de cocaïne dans un entrepôt sis au PK10 à Ekpè et pour laquelle douze personnes dont des membres très influents d'un cartel utilisant l'Afrique de l'Ouest comme point d'expédition de grandes quantités de drogues vers l'Europe ont été inculpées et placées en détention provisoire. A l'ouverture de l'enquête il est apparu que certains d'entre eux étaient recherchés par les autorités

judiciaires de plusieurs pays européens. Il faut préciser que jusqu'à leur arrestation au Bénin, ces individus avaient toujours réussi à passer les mailles de la traque policière.

Il est à rappeler que le 18 mai 2021, une précédente saisie de 145,5 kg de cocaïne était intervenue au Port de Cotonou. Dans cette procédure quatorze individus sont poursuivis et des mandats d'arrêt ont été émis contre d'autres personnes sur qui pèsent des soupçons de participation au trafic.

Au nombre de celles-ci, figure le sieur Hubert Albert Bernard GOUTHAY qui a été récemment interpellé à l'aéroport Mohammed V de Casablanca en exécution d'un mandat d'arrêt émis par la Commission d'Instruction de la Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme. D'ores et déjà, une demande d'extradition a été adressée aux autorités judiciaires du Royaume du Maroc.

Ces différentes interpellations permettent de souligner l'efficacité des services en charge de la lutte contre le trafic de drogue. Ces services donnent ainsi la preuve de ce qu'ils sont de plus en plus aguerris et appliquent sans retenue la politique pénale du gouvernement tendant à une tolérance zéro face aux trafics de stupéfiants.

Je souligne pour terminer qu'aux termes des articles 967 et suivants, du code pénal le trafic de stupéfiants est puni d'une peine d'emprisonnement de quinze ans.

Je vous remercie.

Fait en notre parquet le 18 octobre 2021

Elonm Mario METONOU